

News

dec 15



Hilde Vernailen
Président

À cette époque de l'année, nous pensons normalement à terminer tout ce qui doit l'être avant la fin de l'année et envisageons avec joie de passer les fêtes de fin d'année en famille et entre amis. Cette année, notre esprit est davantage occupé, et parfois même envahi, par les terribles événements récents et les bouleversements qu'ils vont peut-être engendrer.

Chers collègues,

La crise des réfugiés et les solutions à trouver par nos sociétés pour venir en aide à toutes ces personnes qui fuient les zones de conflit nous préoccupent depuis des mois. Et plus récemment, les attentats de Paris et la situation sécuritaire à Bruxelles ont inévitablement affecté notre vie quotidienne. En tant qu'assureurs, nous n'avons malheureusement pas d'emprise sur ces situations. Une autre problématique importante, actuellement à l'agenda politique avec la conférence COP21 qui se déroule à Paris à l'heure où j'écris, est celle du changement climatique. Dans ce domaine, par contre, nous pouvons agir.

Notre responsabilité d'entreprise individuelle est de réduire notre empreinte sur l'environnement et plusieurs d'entre nous ont mis en place des stratégies pour réduire les émissions polluantes des bâtiments, rénover ou construire des immeubles dans une optique plus écologique, utiliser des énergies renouvelables et consommer moins de papier. Nous encourageons aussi nos collaborateurs à utiliser les transports publics, à opter pour le covoiturage ou à se rendre au travail en vélo.

Les assureurs sentent les effets du changement climatique à travers l'augmentation et la modification du schéma des phénomènes météorologiques extrêmes. Il est impératif d'adapter nos modèles à ces changements pour garantir la pérennité de nos activités. Nous devons également veiller à ce que nos politiques d'entreprise répondent à l'évolution des besoins des assurés.

En tant que sociétés d'assurance guidées par une vision responsable à long terme, certains membres de l'AMICE ont développé des produits d'assurance encourageant leurs assurés à adopter un comportement éco-responsable et durable: pour les panneaux solaires, les bâtiments à basse consommation d'énergie ou les véhicules à faibles émissions polluantes, par exemple. D'autres ont intégré la thématique du changement climatique dans leur plan stratégique et travaillent avec les pouvoirs publics pour réduire les risques climatiques locaux et avec leurs clients pour les aider à y faire face. Plusieurs membres de l'AMICE sont par ailleurs signataires des Principes pour l'Investissement Responsable consacrés par l'ONU.

Les mutuelles et coopératives — qu'elles agissent en tant que sociétés ou employeurs, assureurs ou investisseurs — ont une responsabilité particulière envers leurs sociétaires: celle d'assurer leur avenir, comme nous le rappelle le thème du prochain Congrès de l'AMICE.

En dépit, ou peut-être en raison, des menaces qui pèsent sur notre environnement, je vous souhaite à tous d'heureuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2016.

Hilde Vernailen

→ Dans ce numéro

- Editorial du Président Page 1
- Entretien avec Manuela Zweimuller, EIOPA Page 2
- Infos Plaidoyer Page 3
- Infos Promotion..... Page 5
- Infos Assistance Page 6
- Calendrier de l'AMICE 2016..... Page 7
- Événements extérieurs - Calendrier 2016 Page 7

Entretien avec Manuela Zweimueller, Chef du Département Réglementations de l'EIOPA

1. Lors de la dernière conférence de l'EIOPA, Gabriel Bernardino a déclaré qu'il serait possible d'avoir un régime Solvabilité II plus simple. Quel est le plan de l'EIOPA pour y parvenir?

L'EIOPA suivra de près l'application et la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire et va maintenant passer à l'«évaluation ex post» de la réglementation Solvabilité II. Nous allons évaluer les différentes approches, identifier les éventuelles lacunes et redondances, réviser les règles et y apporter les modifications nécessaires. La révision reposera sur trois principes:

- prévenir toute conséquence non voulue risquant d'apparaître au cours de la mise en œuvre;
- prêter une attention particulière à la proportionnalité, un des éléments fondamentaux du régime;
- s'attacher à réduire la complexité du régime, autrement dit, viser le moins et certainement pas le plus.



EIOPA/Frankfurt am Main

Nous avons déjà entamé les préparatifs de cette évaluation, qui se poursuivront en 2016, et l'évaluation proprement dite figure dans le programme de travail 2017 de l'EIOPA.

2. L'objectif de l'EIOPA est maintenant de s'intéresser au contrôle prudentiel et de travailler à la convergence des pratiques des États membres. Quel sera l'impact sur le contrôle prudentiel des entreprises?

Effectivement, au cours des prochaines années, l'axe stratégique majeur de l'EIOPA sera la convergence en matière de contrôle prudentiel. Pourquoi

est-ce si important? Parce qu'une convergence est essentielle pour atteindre trois objectifs fondamentaux:

- garantir une application cohérente de la réglementation européenne;
- garantir des conditions de jeu égales pour tous les acteurs du secteur et éviter l'arbitrage réglementaire dans le marché intérieur;
- garantir un niveau similaire de protection pour tous les preneurs et bénéficiaires d'assurance dans l'Union européenne.

La mise en œuvre de Solvabilité II favorise la convergence en matière de contrôle prudentiel dans les États membres de l'UE. Il importe que les autorités nationales compétentes participent à cet effort collectif de création d'une culture européenne du contrôle. La convergence est un cheminement qui implique le changement et l'abandon du statu quo. L'EIOPA joue un rôle clé à cet égard et fournit des orientations claires dans un environnement en évolution rapide. Elle occupe une position unique par sa capacité à analyser les différentes pratiques et approches et à les amener à un niveau commun dans l'ensemble de l'Union européenne. Le pouvoir de l'EIOPA de réunir les contrôleurs nationaux pour discuter de la façon dont ils exercent leur mission de contrôle ne doit pas être sous-estimé!

3. De quelle manière l'EIOPA entend-elle concrétiser l'objectif de convergence, tout en laissant aux autorités nationales de contrôle suffisamment de flexibilité pour un traitement différencié des situations différentes?

Premièrement, je tiens à souligner que l'intention de l'EIOPA n'est pas de se substituer aux contrôleurs nationaux. Nos rôles et responsabilités ne sont pas les mêmes. Le contrôle courant relève de la compétence des autorités nationales. La tâche et l'objectif stratégique de l'EIOPA est de développer une culture européenne commune de contrôle, une culture fondée sur une évaluation des risques qui:

- garantit un contrôle rigoureux mais équitable;
- repose sur une approche anticipative des risques;
- privilégie le dialogue avec les intervenants du marché pour mieux comprendre leur modèle d'entreprise, leurs stratégies et les risques sous-jacents à leurs activités;
- favorise une prise de conscience et une action de contrôle suffisamment précoces pour protéger les assurés et atténuer les éventuelles perturbations du marché.

Sachant que les États membres de l'UE ont des passés très différents en matière de contrôle prudentiel, la tâche est ambitieuse. Mais je le répète, la convergence est un cheminement qui implique le changement et l'abandon du statu quo. Il est capital de mettre en place des conditions de concurrence équitables entre les différentes entreprises et de parvenir à un niveau commun de protection pour les preneurs et bénéficiaires d'assurance dans l'Union européenne. Pour atteindre ces objectifs, l'EIOPA dispose de moyens d'action ciblés tels que:

- la participation aux collèges des contrôleurs;
- le Centre d'expertise sur les modèles internes;
- l'Unité de surveillance du contrôle prudentiel (Supervisory Oversight Unit), qui effectue des visites bilatérales auprès des autorités nationales de contrôle.

L'EIOPA prépare également un manuel du contrôle prudentiel qui définira les meilleures pratiques dans les différents domaines de Solvabilité II. Nous encourageons les autorités nationales compétentes à intégrer ces pratiques dans leurs processus de contrôle.

4. Le secteur s'inquiète du retard pris par la Commission européenne pour la publication dans toutes les langues officielles de la version finale du paquet sur l'information prudentielle, indispensable aux PME pour entamer leur préparation. Quel est votre avis sur ce point?

La phase préparatoire de Solvabilité II, initiée en 2013 par l'EIOPA, a donné le temps aux entreprises de créer les structures nécessaires, de se familiariser avec les nouvelles exigences, d'entamer le processus d'amélioration de la communication avec les contrôleurs et, plus généralement, d'utiliser cette période comme un «warm-up» avant l'entrée en application de Solvabilité II au 1er janvier 2016. Par ailleurs, L'EIOPA a très tôt indiqué que le rapport final de juillet 2015 concernant le paquet sur l'information prudentielle pouvait déjà être utilisé pour la mise en œuvre. Les normes techniques d'exécution (ITS) ont été publiées début décembre et le paquet sur l'information prudentielle proposé

par la Commission européenne n'a pas été modifié. Cette circonstance, combinée à la publication de la taxonomie en octobre 2015 et à la publication du paquet sur l'information prudentielle dans toutes les langues officielles début décembre 2015, devrait permettre une mise en œuvre en temps utile.

5. Le secteur a demandé une certaine souplesse vis-à-vis de la première remise d'informations prudentielles aux contrôleurs en mai 2016. L'EIOPA a-t-elle envisagé cette possibilité?

D'une part, l'EIOPA est convaincue que les entreprises qui ont bien «fait leurs devoirs» pendant la phase préparatoire de Solvabilité II seront en mesure de se conformer aux nouvelles règles d'information prudentielle. D'autre part, l'EIOPA appelle les entreprises à tout mettre en œuvre pour fournir des données de qualité dès la première communication. Toutes les parties concernées — l'EIOPA, les contrôleurs nationaux et les entreprises — sont en train d'accomplir les dernières étapes pour satisfaire à cette exigence. Nous sommes tous dans le même bateau! En outre, il ne faut pas oublier que l'ampleur du reporting d'ouverture et du reporting trimestriel constitutifs des premières communications est réduite par rapport à celle du reporting annuel et se concentre sur les informations de base.

L'EIOPA sait que la liste des actifs suscite certaines inquiétudes quant à l'exhaustivité et à l'exactitude des données communiquées, mais nous ne doutons pas que les entreprises ont fait bon usage de la phase préparatoire pour améliorer leurs processus et que, partant, il n'y aura pas de problèmes majeurs dans la communication de ces informations.

6. Le 30 septembre 2015, la Commission européenne a adopté une nouvelle série d'actes délégués portant création d'une classe d'actifs spécifique pour les infrastructures. Compte tenu de toutes les exigences fixées, pensez-vous que les assureurs seront attirés par des investissements dans ce type d'actifs?

Nous sommes heureux que la Commission européenne ait suivi le conseil de l'EIOPA quant à l'instauration d'un traitement plus granulaire des investissements dans les infrastructures. Les nouveaux calibrages permettront sans aucun doute aux assureurs d'investir plus facilement dans des infrastructures de haute qualité. Mais il y a un autre enjeu, plus important encore. Les projets d'infrastructure sont parfois très complexes et réclament des compétences spécifiques en gestion des risques. L'EIOPA a donc proposé des exigences très strictes à cet égard. Il est indispensable que les assureurs établissent des procédures écrites de suivi de la performance de leurs expositions et qu'ils procèdent régulièrement à des tests de résistance des flux de trésorerie et des sûretés garantissant le projet d'infrastructure. Il est également crucial d'effectuer les vérifications préalables adéquates avant l'investissement. Si les assureurs respectent ces règles, les nouveaux calibrages refléteront parfaitement le profil de risque des projets d'infrastructure de haute qualité.

Infos Plaidoyer

Affaires réglementaires

Le **groupe de travail Affaires réglementaires** s'est réuni le 1er octobre dans les locaux de Folksam (Stockholm) avec 23 participants de quatre pays et un représentant d'une mutuelle non-membre. Après l'exposé par le président de la commission Plaidoyer, Patrik Schinzel, de l'avis du Conseil d'administration sur la carte des priorités proposée, celle-ci a encore été simplifiée et reflète à présent tous les domaines de plaidoyer. Un représentant du ministère suédois des finances a présenté l'accord obtenu en trilogue sur la directive sur la distribution d'assurances ainsi que les prochaines étapes du processus législatif. Daniel Eriksson, chef de produits chez Folksam, a fait un exposé sur la protection des consommateurs et la mutualité. Le groupe de travail a également discuté des avancées dans les domaines de la gouvernance, de la protection des données, de l'économie sociale, du SME et du plan d'action de la Commission pour l'Union des marchés de capitaux (UMC). Les prochaines réunions du groupe de travail Affaires réglementaires auront lieu le 3 février et le 26 avril 2016 à Bruxelles.

Outre l'annonce de son plan d'action pour l'UMC, la Commission européenne a lancé le 30 septembre dernier un [appel à témoignages sur le cadre réglementaire des services financiers dans l'UE](#). L'objectif est de recueillir des éléments empiriques et des informations concrètes sur l'existence de charges réglementaires ainsi que d'incohérences et de lacunes dans la législation sur les services financiers. Les membres de l'AMICE sont invités à rejoindre la **taskforce UMC** spécifiquement constituée pour définir les problèmes communs et préparer la réponse de l'AMICE à cette consultation.

L'AICA a adopté une nouvelle version des **principes de base en matière d'assurance** (PBA 7) lors de son Assemblée générale annuelle du 12 novembre à Marrakech. Le Secrétariat a dressé un [tableau comparatif](#), qui présente le résultat du texte révisé sur la base des commentaires soumis par l'AMICE au mois d'août. Un de nos succès majeurs est le maintien dans ce document du passage explicatif sur les mutuelles et les coopératives.

Comme déjà mentionné, la **Présidence luxembourgeoise du Conseil** a organisé les 3 et 4 décembre une importante conférence intitulée «[Booster les entreprises sociales en Europe](#)». Le Secrétariat a contribué à l'élaboration du document commun publié par Social Economy Europe, qui formule des propositions spécifiques pour la [feuille de route](#) adoptée par la Présidence luxembourgeoise du Conseil à l'issue de la conférence.

Le Secrétariat de l'AMICE a en outre transmis ses observations sur l'évaluation à mi-parcours de **l'économie sociale** effectuée par la société de consultance Optimity pour la commission parlementaire européenne du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO). Cette étude sera publiée d'ici la fin de l'année.

Lors de la réunion du Comité européen du **dialogue social** sectoriel des assurances du 5 octobre, les participants ont échangé leurs points de vue sur le défi démographique, le télétravail dans le secteur de l'assurance ainsi que sur l'impact de la numérisation sur les activités d'assurance et l'emploi. Un représentant de l'Unité Assurances et pensions de la DG FISMA de la Commission européenne a présenté, sous l'angle social et de l'emploi, la directive sur la distribution d'assurances.

→ AMICE sur Twitter



Vous pouvez suivre l'AMICE sur Twitter: @AMICE_Mutuals

Infos Plaidoyer

Solvabilité II

Moins de quinze jours avant la date d'entrée en vigueur de Solvabilité II (le 1er janvier 2016), certains pays risquent de **ne pas avoir transposé la directive cadre dans le délai fixé**. La Commission européenne a tancé la Bulgarie, la Grèce, le Luxembourg, la Slovénie et la Suède pour le retard pris dans la transposition en droit national de la directive et il leur reste à présent deux mois pour conclure le processus législatif. L'Irlande est le dernier des États membres à avoir transcrit la directive dans une loi nationale, publiée le 9 novembre, et la Roumanie a seulement publié le 28 octobre le texte de loi transposant la directive.

Mais l'activité législative continue, le Parlement européen ayant décidé de prolonger au-delà des trois mois réglementaires la période de contrôle de la série d'actes délégués récemment adoptés. Les modifications apportées aux mesures d'exécution de Solvabilité II (extension des mesures de transition au capital-investissement non coté, prise en compte de la nature particulière de certains investissements à long terme et traitement plus adapté des investissements dans des projets infrastructurels) **ne seront pas pleinement applicables au 1er janvier 2016**.

La Commission européenne a adopté le mois dernier un **paquet de dix normes techniques d'exécution, notamment sur la transparence et les obligations d'information, ainsi que le paquet sur l'information prudentielle**. Les textes et modèles quantitatifs sont disponibles dans toutes les langues officielles sur le site web de la Commission européenne. Il importe que les acteurs du marché, analystes spécialisés et assurés **interprètent correctement les chiffres exigés par Solvabilité II**, que les entreprises seront tenues de publier à partir de 2017. Il est fondamental que le marché comprenne que les mesures d'ajustement et de transition constituent une partie légitime du régime Solvabilité II. Les mesures de transition ne déforment pas la position de solvabilité de l'entreprise et visent à garantir une transition souple vers le nouveau régime, évitant ainsi des distorsions du marché.

L'introduction dans Solvabilité II d'une exigence de fonds propres complémentaires Tier 2 (c'est-à-dire, MCR - Minimum Capital Requirement et SCR - Solvency Capital Requirement) vise à fournir aux contrôleurs une «échelle de mesures d'interventions prudentielles». Cependant, dans certaines juridictions, les autorités de contrôle demandent aux entreprises de maintenir un ratio de solvabilité supérieur à 100 % et le SCR est perçu comme le seuil critique. Tel a été le cas lors du test de résistance réalisé en 2015 à l'échelle de l'Union européenne, où l'accent était mis sur le non-respect du SCR (et non du MCR) après choc. Lors de la dernière conférence EIOPA, Karel Van Hulle, ancien chef de l'unité Assurances et pensions de la Commission européenne et un des «pères» de Solvabilité, a déclaré à ce sujet: *«La réglementation n'indique nulle part qu'il faut se situer au-dessus des 100 %. Et puis, une fois passé ce seuil, où est la limite?»*

Lors de cette même conférence, Gabriel Bernardino, président de l'EIOPA, a fait part de ses intentions d'étendre aux acteurs qui utilisent la formule standard **l'exigence que le modèle interne calcule le risque sur les portefeuilles d'obligations souveraines**. Dans un avis émis en avril 2015, l'EIOPA estimait qu'il devrait être dûment tenu compte dans les modèles internes des risques liés à la dette souveraine. La clause de réexamen de Solvabilité II permettra de modifier le calibrage de différentes classes d'actifs, dont les obligations souveraines. Vis-à-vis des risques souverains, l'EIOPA a cependant préféré une approche uniforme pour l'ensemble du secteur financier (banques et assurances), évitant ainsi l'arbitrage entre différents secteurs.

Enfin, une des grandes priorités stratégiques de l'EIOPA pour les années à venir est la **convergence en matière de contrôle**: l'EIOPA a donc fourni les normes techniques d'exécution (ITS) et orientations pour la plupart des domaines importants du cadre Solvabilité II, introduit un processus de Q&R sur la législation et renforcé la supervision de l'ensemble du processus de contrôle prudentiel dans l'Union européenne. L'EIOPA prépare également un manuel pour le contrôle prudentiel afin de définir les meilleures pratiques dans les différents domaines de Solvabilité II. L'AMICE **a invité l'EIOPA à publier ce manuel** afin de favoriser un niveau adéquat de transparence et de responsabilisation des autorités de contrôle.

En 2016, le groupe de travail Solvabilité II va davantage se concentrer sur la mise en œuvre du nouveau régime: les membres de l'AMICE qui souhaitent participer aux travaux du groupe de travail sont invités à contacter [Silvia Hems](#).

Séminaire sur Solvabilité II (Paris)

Le séminaire organisé par l'AMICE ([Solvabilité II, mise en œuvre...et au-delà](#)) et accueilli par la Mutualité Française à Paris en novembre dernier a réuni plus de 85 délégués de 15 pays européens, dont des représentants de l'EIOPA, des experts de haut rang de trois pays européens, des représentants d'associations nationales de mutuelles, des universitaires et des praticiens provenant d'organisations membres de l'AMICE. Les présentations sont disponibles sur le [site web de l'AMICE](#). Le séminaire a été jugé excellent ou bon par les participants ayant répondu au questionnaire d'évaluation.

Comptabilité/IFRS



L'IASB a publié la semaine dernière le tant attendu exposé-sondage afin de faire face aux conséquences comptables découlant de l'application de la norme IFRS 9, « Instruments financiers », avant l'application de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance et l'a ouvert à une consultation de 60 jours; L'IASB analysera les réponses à la consultation au deuxième trimestre 2016 et finalisera la norme au troisième trimestre 2016. L'IASB a également pris d'autres décisions en ce qui concerne la transition et a notamment décidé d'autoriser le report de la prise d'effet de la norme IFRS 9 pour certaines entités. L'objectif de cette décision est de tenir compte des conséquences comptables (non-concordances) résultant de l'application de la norme IFRS 9 avant celle de la future norme IFRS4.

Depuis 2014, l'IASB discute du modèle des contrats sans participation aux bénéfices et, plus récemment, du modèle des contrats avec participation aux bénéfices. L'IASB a décidé de ne pas maintenir l'approche «miroir» proposée initialement et soutenue par les membres de l'AMICE. Selon l'IASB, l'approche fondée sur la rémunération variable répondrait à certaines de nos préoccupations.

Le Secrétariat de l'AMICE, en tant que membre de l'EFRAG ([Groupe consultatif pour l'information financière en Europe](#)), contribue activement aux discussions et suit de près les négociations menées à l'IASB.

Infos Promotion

Séminaire Communications (Barcelone)

Le séminaire Communications organisé par l'AMICE à Barcelone les 22 et 23 octobre a remporté un franc succès, comme le montrent les commentaires des participants dans le questionnaire d'évaluation. Les 35 participants ont pu s'enrichir de l'expérience d'autres membres de l'AMICE sur la manière de communiquer avec la presse et la clientèle, de gérer la communication en situation de crise et d'utiliser efficacement les réseaux sociaux. Des orateurs du secteur des médias ont apporté leur angle de vue sur la manière dont les assureurs mutuels devraient communiquer avec la presse. Mutual Médica, qui accueillait le séminaire, avait organisé un dîner dans le quartier du port de Barcelone, donnant ainsi aux participants l'occasion de nouer des contacts et de découvrir la ville. Tous les participants ont indiqué qu'ils recommanderaient à leurs collègues la participation à un séminaire de l'AMICE. Les présentations sont disponibles sur le [site web de l'AMICE](#).



Groupe de travail Promotion des valeurs des mutuelles et coopératives

En novembre, le groupe de travail Promotion a organisé une réunion en ligne pour discuter des 23 articles reçus de membres de l'AMICE aux fins de la publication d'une brochure sur «Les origines des mutuelles». Le groupe de travail a analysé tous les articles et en a sélectionné 19 sur le critère de la diversité des récits et des pays. Tous les articles reçus seront publiés en version électronique. Il a également été décidé de collecter de nouveaux articles afin de couvrir un maximum des pays représentés par l'AMICE. Si vous n'avez pas encore envoyé votre article, nous vous invitons à contacter le [Secrétariat](#) pour de plus amples informations. La publication officielle de la brochure est prévue au printemps 2016.



MUTUALS IN EUROPE: WHO THEY ARE, WHAT THEY DO AND WHY THEY MATTER

This summary is based on the PANTEIA report 'Study on the current situation and prospects of mutuals in Europe'. The study was financed by the European Commission.

Par ailleurs, le groupe de travail a élaboré une brochure de communication sur l'étude réalisée en 2012 par Panteia pour la Commission européenne et intitulée «[La situation actuelle et les perspectives des mutuelles en Europe](#)». La brochure a été publiée début décembre et distribuée lors de la conférence de la Présidence luxembourgeoise du Conseil, «[Booster les entreprises sociales en Europe](#)», organisée à Luxembourg les 3 et 4 décembre. Lors de cette conférence, l'AMICE, l'AIM et la Mutualité Française ont également tenu un stand d'information du public sur la mutualité et Helen Sheppard a participé au panel de discussion intitulé «[Comment mobiliser l'épargne individuelle pour des projets de l'économie sociale et solidaire](#)».



Groupe de travail Communications

Le groupe de travail Communications s'est réuni en novembre à Bruxelles afin de discuter de l'évaluation du séminaire Communications de Barcelone et de l'organisation du Congrès de Gand, [#Mutualité, l'assurance de l'avenir](#), qui se tiendra en juin 2016. Le groupe de travail met tout en œuvre pour mettre au point le programme de l'événement et des mises à jour seront régulièrement publiées sur la page web du congrès.

Le groupe de travail a également préparé le Plan Communications de l'AMICE pour 2016, dans lequel figurent toutes les activités de communication de toutes les parties prenantes de l'AMICE. Enfin, le groupe de travail a examiné diverses solutions pour une diffusion efficace de la brochure de communication sur l'étude Panteia et de la brochure sur les origines des mutuelles.

Infos Assistance

Responsabilité sociale de l'entreprise

Avec deux grands thèmes à l'ordre du jour, la **gestion des risques** et le changement climatique, le groupe de travail RSE s'est réuni le 16 octobre dans les bureaux de la mutuelle MACIF (Paris). Unipol a présenté son Observatoire des risques réputationnels et émergents, qui a comme objectif de surveiller les facteurs de réputation et les tendances émergentes afin de garantir une concordance constante entre les attentes des parties prenantes et les réponses du Groupe Unipol. Par l'inclusion de tous les départements, le projet vise à briser les cloisonnements et à établir un lien entre tous les domaines, y compris la RSE et la gestion des risques. Lors de la réunion, le **guide** de l'ORSE intitulé «Comment mieux maîtriser les risques dans le secteur de l'assurance grâce à la RSE», élaboré avec l'aide de la mutuelle française MACIF, a également été officiellement présenté.

Dans le domaine du **changement climatique**, Achmea a exposé son analyse de l'impact potentiel du changement climatique sur le secteur de l'assurance et la manière dont elle envisage de transformer les menaces climatiques en opportunités, par exemple, en utilisant les données et connaissances actuarielles pour renforcer la résilience des clients à un coût acceptable, en soutenant les clients avec des mesures préventives ou encore, en réduisant l'exposition au risque dans les portefeuilles d'actifs. La MACIF a présenté l'exposition itinérante à laquelle elle a participé afin d'informer ses sociétaires et le public sur le changement climatique et les possibilités d'action au quotidien. Le Groupe Unipol coordonne quant à lui un projet visant à favoriser l'adaptation au changement climatique par le transfert aux pouvoirs publics et aux PME de savoir-faire et d'instruments spécifiques dans les domaines de l'évaluation des risques, de la gestion des risques et de la reprise après sinistre. L'objectif est d'accroître la résilience des zones urbaines industrielles, à commencer par la région de Turin.

Le groupe de travail consacrera sa prochaine réunion du 9 février 2016 à l'examen de la Stratégie de l'Union en matière de RSE (sous réserve de sa publication).

Santé

Le groupe de travail Santé s'est réuni le 15 octobre et a bénéficié d'une présentation de Sygeforsikringen 'Danmark' sur le système de santé publique danois, qui est financé par l'impôt et dans lequel la plupart des examens et traitements sont gratuits ou soumis au paiement d'un complément personnel. Sygeforsikringen 'Danmark' couvre 40 % de la population danoise pour les copaiements réclamés sur les médicaments délivrés sur ordonnance et les soins dentaires. Lors de la réunion, la FNMF a également présenté l'état d'avancement de l'étude sur l'innovation en matière de santé.

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 10 mars 2016 avec à l'ordre du jour le système de santé suédois et la protection des données.

Les membres de l'AMICE peuvent télécharger sur le [site web de l'AMICE](#) les documents présentés lors des réunions de ces deux groupes de travail.

→ 2016 Congress

La page web du Congrès 2016 est désormais activée et ouverte pour les inscriptions www.amicegent2016.eu.

Inscrivez-vous avant le 30 mars pour bénéficier du tarif de pré-inscription!



→ Calendrier 2016 de l'AMICE

- 11 janvier On-line Groupe de travail Promotion
- 18 janvier Bruxelles Groupe de travail Comptabilité
- 26 janvier Bruxelles Atelier Solvabilité II
- 26 janvier Bruxelles Conseil d'administration
- 3 février Bruxelles Groupe de travail Affaires réglementaires
- 9 février Bruxelles Groupe de travail RSE
- 15 février Bruxelles Groupe de travail Communications
- 18 février Bruxelles Comité exécutif
- 4 mars Bruxelles Groupe de travail Solvabilité II
- 10 mars Bruxelles Groupe de travail Santé
- 16 mars À confirmer Groupe de travail Associations
- 22 mars Bruxelles Conseil d'administration
- 8 avril Bruxelles Groupe de travail Solvabilité II
- 26 avril Bruxelles Groupe de travail Affaires réglementaires
- 20 mai Bruxelles Groupe de travail Solvabilité II
- 1 juin Bruxelles Conseil d'administration
- 2 juin Bruxelles Assemblée générale
- 2-3 juin Gand Congrès 2016 de l'AMICE
- 1 juillet Bruxelles Groupe de travail Solvabilité II

→ Événements extérieurs - Calendrier 2016

- 20 janvier Paris Rendez-vous de l'assurance mutuelle
ROAM
- 8-9 février Stockholm Quatrième édition de la conférence Nordic Asset Allocation under Solvency II
Marcus evans (Europe) Ltd
Réduction pour les membres de l'AMICE. Veuillez contacter le Secrétariat
- 25 février Londres The Insurance Summit 2016: Guardians of the Future
The Economist
Réduction pour les membres de l'AMICE. Veuillez contacter le Secrétariat
- 25 mai Dublin 8th International Insurance Conference Insurance Europe
Insurance Europe
- 6 -8 juin Londres Réunion des professionnels de l'assurance (MORO)
ICMIF